



Adoption petite seur 14 ans

Par **bjosly**, le **31/10/2008 à 20:43**

Bonjour,
je voudrais savoir si mon mari et moi px adopter ma petite soeur mineur , que je suis devenir sa tutrice après la mort de ma mère et ma grand mère , et qui vit actuellement chez une copine à moi le tnt je trouve une solution merci de me donner une réponse je suis dépasser par l'évènement

Par **caromaiwen**, le **31/10/2008 à 20:54**

on ne peut pas adopter sa petite soeur
Qui a la garde officiel de votre soeur actuellement ?
Avez vous vu un juge ?

Par **benji44**, le **01/11/2008 à 10:21**

tu peut devenir le tuteur légale.
j ai déjà entendu ce genre de situation.contacte une assistante social

bon courage

Par **jeetendra**, le **01/11/2008** à **10:39**

bonjour, pour votre soeur mineur il faut parler de [fluo]tutelle familiale[/fluo] plutot que d'adoption (on ne peut adopter un membre de sa famille), le juge compétent pour décider est le juge des tutelles du Tribunal d'instance du lieu où est domicilié votre petite soeur, il peut etre saisi par simple requete de votre part ou par le conseil de famille, cordialement

Par **bjosly**, le **01/11/2008** à **15:27**

merci pr votre réponse je vais vous posez une autre question c'est moi qui est sa tutrice légal(tuteur) j'ai les papiers signé par le tribunal et les papiers du conseil familiale aussi la question avec ses document est ce que je px l'aider à obtenir un visa pr poursuivre ses études merci